

# Consignes évaluations et dossiers à rendre

## DU de Psychologie Positive

### 1. UE1 : Contrôle de connaissances

Ce contrôle porte sur les connaissances fondamentales en psychologie positive.

Format d'évaluation : Evaluation écrite en fin d'année d'une durée d'1h. Deux questions portant sur deux thématiques abordées dans l'UE1 et détaillée dans les articles correspondant aux enseignements de cette UE distribués au cours de l'année.

Durée : 1h.

Notation : Chaque question est notée sur 10. Total/20. Coefficient = 1.

### 2. UE2 : Mémoire-article

Choisir un thème précis et restreint de psychologie positive qui vous intéresse, en faire une revue de question à partir des articles récents parus dans des revues scientifiques. Vous pouvez être à plusieurs sur un même thème, mais chacun peut étudier un aspect spécifique. Cette revue de la littérature est ensuite suivie de l'évaluation d'une intervention que vous réaliserez et évaluerez dans le cadre de votre stage. Le mémoire-article comprendra donc également des données quantitatives permettant d'identifier l'efficacité de l'intervention et les mécanismes permettant de comprendre l'efficacité sur les dimensions évaluées.

Format d'évaluation : Il s'agit d'un mémoire-article et non d'un mémoire long : 15 pages maximum qui synthétisent ce que l'on sait de la question et les pistes de recherche et d'intervention dans ce champ, suivi de l'évaluation d'une intervention sur ce thème dans le cadre du stage pratique de psychologie positive.

Ce travail sera ensuite présenté oralement et publiquement au cours d'une journée d'étude organisée à l'issue du second semestre au moment du séminaire final de la formation.

Notation : Ce travail réalisé sous la direction d'un enseignant-chercheur ou d'un praticien associé au D.U. fera l'objet de deux notes : une note pour l'écrit sur 15 et une note pour l'oral sur 5 (évalué par un jury composé d'au moins deux intervenants du D.U.). Total/20.

Coefficient = 1.

### **3. UE3 : Diagnostic et conception de projet**

Effectuer un diagnostic sur le terrain de votre choix et proposer un projet de psychologie positive en vous appuyant sur la revue de question effectuée pour l'UE2 pour proposer une intervention adaptée.

Format d'évaluation : Présentation orale du diagnostic institutionnel et de la proposition de projet en prenant en compte les dimensions d'évaluation de projet devant un enseignant du DU de psychologie positive et devant les autres étudiants.

Durée : Chaque présentation est de 15 minutes suivies de 15 minutes de questions/réponses sur le diagnostic et la proposition de projet présentés.

Notation : noté sur 10. Coefficient = 1.

### **4. UE4 : Dossier de pratiques professionnelles (rapport de stage)**

Le dossier de pratiques professionnelles porte sur une application de la psychologie positive dans le cadre du travail actuel ou du stage du candidat et doit s'appuyer sur les concepts, théories et applications présentées au cours de la formation. Il s'agit de rédiger un rapport de pratiques professionnelles sur les aspects qualitatifs de l'intervention présentée dans le cadre de votre mémoire-article et sur ce que cela vous a appris d'utile pour votre pratique future. Il est également intéressant de proposer des améliorations/préconisations à destination de collègues qui souhaiteraient mettre en œuvre un projet de même type.

Format d'évaluation : Le dossier est à rendre en version papier et informatisée au plus tard le lundi de la dernière semaine de regroupement. Il est évalué par l'enseignant du D.U. qui a suivi également le mémoire-article. Le dossier ne doit pas dépasser 10 pages hors annexes et bibliographie, en Times New Roman 12, interligne 1,5.

Notation : noté sur 10. Coefficient = 1.

### **Suivi des travaux**

En fonction du thème choisi pour votre mémoire-article, un enseignant du DU spécialisé sur cette question vous accompagnera tout au long de l'année sur le plan méthodologique et pour la relecture finale de vos travaux : mémoire-article et dossier de pratiques professionnelles.

### **Absence ou travaux non rendus**

La présence est obligatoire à tous les cours pour valider le DU.

Tout dossier non rendu à la date du regroupement final de la formation empêche la validation du DU.

L'étudiant absent à une épreuve est déclaré défaillant. Il n'y a pas de session de rattrapage prévue.